

LE CONQUÉRANT

Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Normandie



n°7

Mars 2024

Special JO

Mobilisation des douaniers normands

PARIS 2024



ETAT DES TROUPES



Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): 4,92 €

SMIC mensuel brut : 1.766,92 € soit 11,65 € de l'heure

Indemnité de l'heure de nuit/dimanche/jour férié: 5,20 € brut

Sommaire

Page 2

Mobilisation pour les Jeux Olympiques

Page 3

La Douane qualifiée au repêchage

Page 4

Un dossier fourbi de longue date

Page 5

Encore deux marches à gravir

« Le Conquérant » est le bulletin d'informations de la
Section UNSA Douanes Normandie

Imprimé au local UNSA Douanes,
13 av du Mont Riboudet 76000 ROUEN

Courriel : unsa-rouen@douane.finances.gouv.fr

MOBILISATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES

PÉTITION DIEPPOISE

L'ouverture du CSA a été l'occasion pour une délégation d'agents de la BSE DIEPPE d'exprimer, via une pétition, l'incompréhension et le mécontentement ressentis par une majorité d'entre eux quant à la mobilisation de la brigade dans le cadre de la tenue des Jeux Olympiques de PARIS.

MOBILISATION = PRIME

Tout agent d'une unité reprise dans la liste des services mobilisés sera éligible à la prime (en NORMANDIE, toutes les unités SU sont mobilisées, sauf la BSEC et la BSEN). Cette prime sera modulée en fonction du taux de mobilisation du service (3 niveaux). Elle sera donc identique pour tous les agents d'un même service.

Comme l'UNSA Douanes le demandait depuis plusieurs semaines, le Ministre semble avoir validé une revalorisation du montant maximal de la prime à hauteur de 1 900 euros (contre 1 500 euros initialement). Il nous paraissait impensable qu'un agent des douanes mobilisé touche moins qu'un agent du Ministère de l'Intérieur...

UNE DURÉE LIMITÉE

Le Directeur l'a répété : le taux de mobilisation des services ne sera exigé que durant la période des Jeux Olympiques, soit du 26 juillet au 11 août.

CONGÉS ANNUELS

Dès l'automne, le Directeur avait demandé aux unités SU concernées de comparer l'impact de la mobilisation JO par rapport aux périodes estivales antérieures. Cette analyse a révélé qu'en ne prenant en compte que les absences pour CA, le taux opérationnel des étés précédents avoisinerait le taux de mobilisation attendu.

Comme le prévoit la circulaire du Ministère, les agents mobilisés pourront

COTE DE SERVICE

Le Directeur souhaite laisser toute latitude aux chefs d'unité et CSDS dans l'élaboration des cotes de service. L'UNSA Douanes a cependant demandé un

LES RENFORTS

- ▶ 8 Contrôleurs SU seront affectés en NORMANDIE en sortie de stage à l'ENDLR : 5 à CAEN, 2 au HAVRE et 1 à DIEPPE.
- ▶ 10 agents Paris Spécial SU seront déployés en NORMANDIE : 5 à CAEN, 3 à DIEPPE et 2 au HAVRE.
- ▶ 8 ACP2 stagiaires viendront en renfort des unités SU spécifiquement pour les JO : 6 à CAEN et 2 à DIEPPE. A l'issue de ce renfort, ils retourneront à l'ENDLR terminer leur formation, puis seront affectés en fonction de la liste des postes qui leur sera alors proposée.

LES MISSIONS

Lors de ce CSA, l'UNSA Douanes a de nouveau insisté sur la nécessaire circonscription des actions confiées aux agents durant les Jeux aux missions douanières. Les agents des douanes ne sont pas formés au maintien de l'ordre et ne doivent pas être appelés sur des missions annexes, autres que celles relevant de leur périmètre habituel.

Le Directeur a confirmé que les brigades assureraient uniquement des missions PPF et LCF. Sur notre demande, il a également indiqué qu'aucun renfort d'une



prendre un MINIMUM de 2 semaines de congés. Il sera donc possible de prendre davantage, si la cote de service permet de respecter le taux de mobilisation ! De même, d'autres positions d'absence (JNC, RC...) pourront être posées en plus de ces 2 semaines de CA, pourvu que les nécessités de service soient respectées.

cadre harmonisé des consignes données par les différents encadrements locaux, afin d'éviter certains errements toujours préjudiciables...

Pour notre part, nous craignons que la formation sur le tas des ACP2 pendant une période de forte affluence ne constitue une surcharge de travail pour les collègues des unités et une responsabilité supplémentaire pour les chefs d'équipe. Nous avons par ailleurs rappelé en séance que la ressource humaine prévue initialement pour faire face à la mission JO devait être la Réserve Opérationnelle...

brigade vers une autre n'était pour l'heure envisagé, même si le document de travail fourni avant séance évoquait cette possibilité.

Vos représentants locaux de l'UNSA Douanes ont pris part aux débats sur la mobilisation lors des Jeux Olympiques au sein des instances nationales (CSA-R et GT). N'hésitez donc pas à nous solliciter pour nous transmettre vos questions.

↪ unsa-rouen@douane.finances.gouv.fr

La Douane qualifiée au repêchage



Quoi de neuf concernant la mobilisation pour les JO ? Eh bien, ça y est ! La Directrice générale est certes sur le départ, mais cette fois c'est la bonne : **les principales conditions de mobilisations sont connues. Si une ultime étape se profile tout de même du côté de Bercy la semaine prochaine**, les minima semblent bien acquis. L'UNSA Douanes et la CGC Douanes en prennent acte, non sans avoir défendu une vision plus ambitieuse de cette mobilisation... **Qu'en est-il de nos principales revendications ?**

UNE PRIME FORFAITAIRE POUR TOUS LES PERSONNELS DE LA DGDII ?

Depuis le début de notre engagement en juin dernier, nous réclamons une prime pour tous les agents afin de reconnaître l'engagement collectif de toute la douane dans la bonne organisation des JOP ! **Réponse : cette proposition a été retenue par la Directrice Générale qui en fera part au Ministre.**



UNE PRIME INDEMNITAIRE COMPLÉMENTAIRE DE SUJÉTION POUR TOUS LES AGENTS MOBILISÉS ?

La déclinaison de cette indemnité a été actée. En réponse à nos attentes exprimées fortement devant notre ministre, elle sera effectivement aux mêmes bornes qu'au ministère de l'Intérieur :

- 700€ pour les unités mobilisées au moins 50 % inclus et jusqu'à 60 % inclus,
- 1000€ pour les unités mobilisées partout en France entre 70 et 80 % exclus,
- 1500€ pour les unités mobilisées entre 80 et 100 % hors Ile de France,
- 1900€ pour les unités mobilisées entre 80 et 100 % en Ile de France (dont DIPA : demande de l'UNSA Douanes).

Cette indemnité devrait, selon nous, être défiscalisée puisque ce n'est pas une rémunération mais une compensation. **Réponse : cette revendication sera également portée auprès du ministre et pourrait être retenue au cas où le ministère de l'intérieur donnait satisfaction à nos homologues de la Police Nationale.**



LA COMMUNICATION DES PLANNINGS ?

Le taux de mobilisation des services repris dans le tableau s'entend durant la période des Jeux Olympiques, soit du 26 juillet au 11 août, et sera fonction de l'effectif réel sur ce créneau. Les périodes précédant et suivant directement les Jeux feront l'objet d'un renforcement de présence (sans toutefois atteindre le pic de mobilisation) dans les services. **Cette présence accrue reste à clarifier.**



Enfin, nous avons exigé la fin des pressions exercées localement au sein de certains services non-mobilisés (non-repris dans le tableau de la DG) sur la prise des congés des agents. **Réponse : la Directrice Générale a répété en séance que les services non-mobilisés ne doivent faire l'objet d'aucune contrainte et qu'ils ne doivent s'organiser que pour assurer la continuité de leur fonctionnement habituel. La Directrice s'est engagée à faire un rappel aux DI à ce sujet.**

ENCORE UNE FOIS, LE PRAGMATISME DE L'UNSA DOUANES ET LA CGC DOUANES A PAYÉ. NOUS NOUS EFFORÇONS D'ÊTRE TOUJOURS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DU TERRAIN. IL RESTERA ENCORE DES DERNIERS POINTS À DÉTAILLER ET ARBITRER AU COURS DES PROCHAINS JOURS (LOGEMENT DES COLLÈGUES PARIS SPÉCIAL, CAS PARTICULIERS DE MOBILISATION, FRAIS DE REPAS, DE TRANSPORT ET DE GARDES).





Un dossier fourbi de longue date



Le dossier est sur la table du dialogue social depuis novembre 2023. Après avoir connu plusieurs retards, nos dirigeants s'apprêtent à rendre leur copie définitive sur les conditions de mobilisation des personnels douaniers, en vue de l'organisation des Jeux Olympiques (JO).

Cependant, il ne faut pas être dupes, la DG prépare ce dossier depuis bien plus longtemps. Retour à l'automne dernier, au moment des auditions par le Sénat pour préparer la LFI 2024.

Le rapport général N°128 du Sénat, réalisé lors de la session 2023-2024, nous permet de comprendre comment la DG a préparé le dossier des JO. Les extraits ci-après vont vous apprendre ce que la représentation nationale attend des gabelous cet été...



SOURCE : AUDITION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS PAR LE RAPPORTEUR SPÉCIAL

LES MISSIONS

S'agissant de l'impact des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), ils seront **une période chargée pour les douanes**, tant pour le dédouanement des marchandises que pour le contrôle des flux aux frontières. Ainsi, la Douane devrait à la fois être affectée sur **ses missions traditionnelles (dédouanement des matériels nécessaires, lutte contre la contrefaçon)** ainsi que sur **sa mission prioritaire, la mission de garde-frontières**. La direction générale a d'ores et déjà commencé à travailler sur un plan de continuité.

LA MOBILISATION

La mobilisation des agents des douanes concernera **la quasi-totalité des effectifs douaniers des unités de la Surveillance et une part de ceux des Opérations commerciales** pendant la période des Jeux. Les directions interrégionales seront **réparties en trois niveaux** permettant d'adapter à la fois le niveau de mobilisation des effectifs et à la fois la priorisation des allocations de renforts. **Les autres directions ont été appelées à construire leur programmation d'activité en fonction des priorités** et en privilégiant les reports en interne ou les reports de congés.

LES RENFORTS

Des **agents mobiles de la réserve « Paris Spécial »** seront mobilisés et le déroulé de la scolarité de la promotion 2024 des **élèves agents de constatation des douanes** (environ 230 agents) a été modifié afin qu'ils bénéficient des formations fondamentales (tir, techniques d'intervention) avant d'être **projetés sur les sites** des compétitions.

Le rapporteur regrette à cet égard que, selon les informations transmises par la Douane, **la réserve opérationnelle ne sera pas effective pour les Jeux, alors même que sa mise en place avait été en partie justifiée par cette échéance.**

LA RESERVE OPERATIONNELLE

Elle devait apporter un renfort utile à la Douane dans la perspective des JOP 2024. En audition, la directrice a ainsi expliqué que **les dispositions législatives nécessitaient plusieurs textes d'application** destinés à préciser les conditions de recrutement, de formation, d'habilitation, de port d'arme si nécessaire et d'indemnisation. Peut-être que cela se débloquent après les jeux. **On nous annonce des premiers textes dans le courant de l'année 2024.**

LES PRIMES ET INDEMNITES

Policiers et militaires sont interdits de congés. Les douaniers sont aussi concernés, et **sans primes supplémentaires !** Il est vrai que les entreprises privées proposent en général une prime à leurs salariés en cas de report de congés, mais **ce n'est pas prévu dans la Fonction publique.**

(NDLR : nos interventions communes ont permis d'évoluer au moins sur ce principe)



LES CONGES

Le sujet des congés durant cette période est un enjeu pour de nombreuses administrations. Lors de mes auditions, la directrice des douanes m'a indiqué qu'un plan d'activité avait été prévu, avec l'impossibilité, pour environ 7 000 agents, de prendre des jours de congés à l'été 2024.

La période d'été s'y prête pourtant. **Comment compte-t-elle répartir sur le reste de l'année ces congés non pris ? Il semblerait que ce ne soit pas un sujet pour elle.** Le ministre de l'intérieur a également annoncé que les policiers ne prendraient pas de congés pendant les JOP. Il reste à voir comment ils vont ensuite gérer les repos et vacances le reste de l'année.

Encore deux marches à gravir



Lors de notre rencontre du 5 mars avec le Ministre, nous avons eu la confirmation des engagements pris par la Directrice Générale lors du dernier groupe de travail JOP 2024. Thomas Cazenave a ensuite souligné l'engagement de tous les douaniers à la bonne organisation de cet événement de portée mondiale. Il a également demandé à la DG de veiller à une gestion RH humaine durant la période : « faire de la dentelle ».

Les revendications portées par l'UNSA Douanes /CGC Douanes :

- L'alignement des primes complémentaires sur celle de la police nationale. (cf la douane qualifiée au repêchage)

✓ VALIDÉ

- La défiscalisation des différentes primes JO (cf liminaire gt JOP du 28/02)

✗ REFUS

Le Ministre chargé des comptes publics a annoncé qu'il était contre la défiscalisation pour tous les fonctionnaires...

L'UNSA/CGC restera donc attentive au respect de l'égalité de traitement entre policiers et douaniers !

- L'attribution d'une prime forfaitaire pour tous les personnels de la DGDDI.

➡ PAS DE RÉPONSE (cf CR du CSAR du 01/06/23)

- L'abondement de la subvention allouée à la mutuelle des douanes. L'UNSA / CGC a tout d'abord salué l'effort de la Mutuelle qui, par la prise en charge d'une partie des frais de garde des enfants pendant les JO, fait honneur à la solidarité de la corporation douanière. Nous avons ensuite exigé que l'administration compense cette aide par un abondement de la subvention.

➡ ENVISAGÉ.



Cette réunion a permis à certaines OS de soutenir les revendications portées par l'UNSA/CGC depuis le début du cycle de discussion.

Une nouvelle fois, le pragmatisme de l'alliance UNSA/CGC a fait consensus.

⚡ Défiscalisation, primes pour tous... Encore 2 marches à gravir pour reconnaître à sa juste valeur l'engagement des douaniers. ⚡



A événement exceptionnel, reconnaissance exceptionnelle !



Barème des cotisations 2024

Besoin d'une information ?

↳ unsadouanes@gmail.com

Trouver une section ?

par ici →



Grades	Montant annuel	Coût annuel*	Coût mensuel*
Primo adhérent	40 €	13 €	1,10 €
Retraité	42 €	14 €	1,16 €
Berkani	42 €	14 €	1,16 €
Contractuels	47 €	16 €	1,29 €
Agent de Constatation	81 €	27 €	2,23 €
Agent de Constatation Principal 2 ^e classe	94 €	31 €	2,59 €
Agent de Constatation Principal 1 ^e classe	103 €	34 €	2,83 €
Contrôleur 2 ^e classe	106 €	35 €	2,92 €
Contrôleur 1 ^e classe	112 €	37 €	3,08 €
Contrôleur Principal	119 €	39 €	3,27 €
Inspecteur	139 €	46 €	3,82 €
Inspecteur Régional 3 ^e classe	157 €	52 €	4,32 €
Inspecteur Régional 2 ^e classe	164 €	54 €	4,51 €
Inspecteur Régional 1 ^e classe	172 €	57 €	4,73 €
Inspecteur Principal 2 ^e classe	182 €	60 €	5,01 €
Inspecteur Principal 1 ^e classe	182 €	60 €	5,01 €
DSD2 / CSC2	194 €	64 €	5,34 €
DSD1 / CSC1	194 €	64 €	5,34 €
DPSD / Adm. / Adm. Civil	220 €	73 €	6,05 €
Adm. sup. / Adm. HC	220 €	73 €	6,05 €
Administrateur Général	268 €	88 €	7,37 €

pragmatique

rassembleur

déterminé

accessible

innovant

*après crédit d'impôts de 66% perçu en 2025



J'adhère ici :

